Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets 2023

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRe

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année à venir. Il doit respecter les principes budgétaires d'antériorité, d'annualité, d'unité, de spécialité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte deux sections, de fonctionnement et d'investissement. Chacune doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique. Elles se composent de deux colonnes où sont inscrites les dépenses et les recettes par chapitres - eux-mêmes divisés en articles.

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE SAINT-YRIEIX M57

Après proposition du conseiller aux décideurs locaux, le conseil municipal a donné son accord pour que la commune passe à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 / *Rappel délibération n°78/2022 du 7 juin 2022*. Toutes les collectivités locales devront l'avoir mise en place à compter de 2024.

Le budget de Saint-Yrieix se compose du budget principal de la ville et de 5 budgets annexes : *service assainissement, lotissement du Bocage 2, opération Vente en l'Etat futur d'Achèvement VEFA, camping municipal et lotissement de La Seynie*.

Le budget 2023 a tenu compte du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au conseil municipal en séance du 15 décembre 2022, lequel a posé les bases du budget à savoir :

- **hausse des charges de personnel**
- **stabilité des taux de la fiscalité** communale
- **hausse des charges à caractère général** s'expliquant par la flambée des prix de l'énergie ainsi que du coût des matériaux et des matières premières
- reconduction **des subventions directes et indirectes** aux associations
- **hausse de la section d'investissement** de 8,01% avec la poursuite de la mise en œuvre des investissements (aménagement d'un musée d'art et d'histoire, extension de la vidéoprotection, construction de vestiaires au stade Marcel de Laborderie…)

Pour 2022, le budget primitif s'élève à **19 209 764,00 €** :

- **10 868 670,00 €** en fonctionnement
- **8 341 094 €** en investissement

STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	10 868 670,00	10 385 856,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2021	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 482 814,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 868 670,00	10 868 670,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	6 410 330,00	5 250 009,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2022	1 930 764,00 €	2 459 608,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 00,00 €	(si solde positif) 631 477,00 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 341 094,00	8 341 094,00
	TOTAL DU BUDGET (3)	19 209 764,00	19 209 764,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, présentée par chapitres.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Charges à caractère général	**3 113 700**	Produits des services du domaine	**904 300**
Frais de personnel	**5 350 000**	PRODUITS FISCAUX	**6 795 146**
		■ *Impôts locaux (T.H., T.F.B, T.FN.B)*	*4 900 000*
		■ *Reversement T.P.*	*1 692 146*
		■ *Droits de Place*	*15000*
		■ *Droits de Mutation*	*150 000*
Autres charges de gestion courante	**821 220**	Dotations, subventions et participations	**1 710 610**
■ *SIVA*	*343 230*	■ *D.G.F.- DSR - DNP*	*1 097 910*
■ *CCAS*	*83 000*	■ *FCTVA*	*3 000*
■ *Subv. Associations*	*160 000*		
■ *Camping - subvention*	*50 000*	Revenus des Immeubles	**155 000**
Atténuation de Produits	**15 000**	Indemnités de salariés malades	**58 300**
Remboursement intérêts emprunts + ICNE	**60 750**	Produits de participations	**500**
Charges exceptionnelles	**8 000**	Produits exceptionnels	**2 000**
Provisions pour risques	**200 000**		
CHAPITRE 042	*650 000*	*CHAPITRE 042*	*760 000*
Amortissements 2023	*650 000*	*Amortissement subventions*	*60 000*
		Travaux en Régie	*700 000*
Sous total	**10 218 670**	Excédent de fonctionnement 2022 (chapitre 002)	**482 814**
Virement à la section d'investissement	***650 000***		
Total	**10 868 670**	**Total**	**10 868 670**

<u>Les principaux postes concernent :</u>

- **les charges de personnel :** il s'agit du premier poste de dépenses. Il est en hausse de 5,94% par rapport à 2022 avec une prévision de **5 350 000,00 €.**

- **les charges à caractère général** : elles sont en hausse de **+1,21%,** due à une anticipation – suffisante ou non - de la flambée des prix de l'énergie **/ 3 113 700,00 €**

- **les dotations de l'Etat** sont en légère diminution.
  La loi de finances 2023 prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale consacrée à la Dotation Globale de Fonctionnement qui comprend : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et des richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles. En attente des notifications connues courant avril, nous prévoyons une baisse de 1,99% de la DGF et de ses composantes. Le produit estimé s'élèverait à **1 097 910 €.**

- **les impôts et taxes :** Ce chapitre est estimé à **6 795 146 €** en 2023 / *+3,37% par rapport à 2022.*

- **l'excédent de fonctionnement** : sur un excédent total de **1 823 802,15 €** dégagé en 2022**, 482 814,00 €** ont été inscrits en recette de fonctionnement ; l'autre partie, soit **1 340 988,15 €**, est affectée en recette d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT : elle s'équilibre à hauteur de **8 410 995 €.**

Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	**631 477**
Reversement taxe aménagement A la Communauté de communes	**800**	Subventions d'équipements	**2 962 769**
Dépenses d'équipements 2023 *(cpte 20-204-21-23)*	**7 190 594**	FCTVA + TAXE AMENAGEMENT	**470 000**
		Affectation résultat 2022	**1 340 988**
Remboursement emprunt	**289 700**	**Emprunt**	**1 100 000**
		Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)	***650 000***
		CHAPITRE 024	***435 860***
CHAPITRE 040	**760 000**	*CHAPITRE 040*	*650 000*
Amortissement subventions	*60 000*	*Amortissements 2023*	*650 000*
Travaux en régie	*700 000*		
Opérations Patrimoniales	**100 000**	Opérations Patrimoniales	**100 000**
Sous total investissement	**8 341 094**	**Sous total investissement**	**8 341 094**

Les principales opérations d'équipement sont :
- Acquisitions immobilières : 570 000,00 €
- Aménagement d'un musée d'art et d'histoire : 1 524 900,00 €
- Construction de vestiaires et tribunes au stade Marcel de Laborderie : 809 464,00 €

- Programme voirie 2022/2023 : 630 000,00 €
- Aménagement d'espaces urbains rue des Barris, et place des droits de l'Homme 700 000,00 €

Cette section est autofinancée par les reports 2022 ***(affectation du résultat de fonctionnement 2022 / 1 340 988 €),*** le FCTVA, les amortissements et la taxe d'aménagement.

Un emprunt de **1 100 000 €** est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets Primitifs 2023
Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRe

✷✷✷✷✷✷✷✷✷

BUDGETS ANNEXES

✷✷✷✷✷✷✷✷✷✷

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M49 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en **section d'investissement à 2 348 514,00 €** et en **section de fonctionnement à 615 000 €**, soit un **budget total de 2 963 514,00 € /** hausse de 3,74%.

Pour la 3ème année consécutive, il se présente sans remboursement d'emprunt.

Suite au nouveau marché d'affermage notifié à la SAUR, ce budget est assujetti à TVA à compter du 1er janvier 2023. Attribué pour une durée de 8 ans, il s'achèvera le 31 décembre 2030.

☞ En **section de fonctionnement**, les principaux postes sont :

- **en recettes** :

- les produits des services du domaine :	486 280 €
(Redevance Assainissement + raccordement au réseau public)	
- la prime pour épuration :	20 000 €
- les opérations d'ordre :	64 000 €
(Amortissement des subventions)	
- Excédent 2022 – Chapitre 002 :	44 720 €

- **en dépenses** :

- les charges à caractère général :	60 000 €
- le personnel :	300 000 €
- les autres charges de gestion courante :	1 000 €
- les charges exceptionnelles :	44 000 €
(contrat d'affermage)	
- la dotation aux amortissements :	210 000 €

☞ En **section d'investissement** :

- **en recettes** :

- l'affectation du résultat 2022 :	13 448 €
- l'excédent d'investissement 2022 :	2 001 416 €
- les subventions d'équipement :	93 650 €
- les amortissements :	220 000 €
(Chapitre 040)	
- les opérations d'ordre :	30 000 €
(Chapitre 041)	

- **<u>en dépenses</u>** :

- les travaux d'investissement :	2 044 514 €
- l'installation de matériels et d'outillages techniques :	10 000 €
- les frais d'études :	200 000 €
- les amortissements des subventions :	64 000 €
- les opérations d'ordre :	30 000 €

Les <u>travaux les plus importants prévus pour 2023</u> portent sur :

✓ le solde du réseau d'assainissement **avenue du Général De Gaulle** : 14 000 €
✓ **le programme d'assainissement 2022/2023 :** 785 000 €

Des opérations encore à l'étude devraient débuter au cours de l'année.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M57
Opération V.E.F.A (Vente en l'état futur d'achèvement)

Le budget 2023 intègre le résultat déficitaire 2022, à savoir **411 515 €**.

Dépenses :

- **Déficit reporté** (chapitre 001) : 411 515 €
- Dépenses nouvelles : 10 000 €

Total dépenses : 421 515 €

Recettes :

- Vente d'appartements : 421 515 €

Total recettes : 421 515 €

Total budget prévisionnel VEFA 2023 : 421 515 €

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M57 – LOTISSEMENT LE BOCAGE 2

Le budget primitif 2023 du lotissement du Bocage 2 est identique à celui de l'année 2022, aucune vente de terrain n'ayant eu lieu l'année dernière.

Section de fonctionnement

Elle intègre la vente future des trois terrains du lotissement, soit un montant de **89 489,93 €.**

Dépenses :

- Variation des stocks de terrains aménagés (chapitre 042) 89 489,93 €

Total 89 489,93 €

Recettes :

- Ventes : 89 489,93 €

Total 89 489,93 €

Total section de fonctionnement 2023 : 178 979,86 €

Section d'investissement

Dépenses :

- Déficit reporté : 89 489,93 €

Total 89 489,93 €

Recettes :

- Ventes : 89 489,93 €

Total 89 489,93 €

Total section d'investissement 2023 : 178 979,86 €

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M4 – CAMPING MUNICIPAL

Les principales ressources proviennent de la location des emplacements du camping et des chalets. **95 000 €** sont attendus en 2023.

Il est rappelé que ce budget est assujetti à TVA et que son équilibre est assuré par des subventions d'investissement versées par le budget principal.

- **50 000 €** en section de fonctionnement
- **10 000 €** en section d'investissement

Le budget 2023 du camping a été établi au vu des éléments connus faisant référence aux années antérieures.

☞ **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à hauteur de 177 310 €** contre **160 252 €** en 2022 */ + 10,64%*

Les **recettes principales** concernent :

- les produits des services du domaine : 95 000 €
  Locations des emplacements et des chalets
- les subventions d'exploitation : 50 000 €
  Subvention d'équilibre versée par le budget principal
- les amortissements de subvention : 1 774 €
  Opérations d'ordre
- l'excédent de fonctionnement 2022 : 30 536 €
  (*chapitre 002*)

Les **dépenses principales** portent sur :

- les charges à caractère général : 113 030 €
  Electricité, eau, entretien du camping par une entreprise…
- les charges de personnel : 60 000 €
- les autres charges de gestion courante : 100 €
- les charges exceptionnelles : 300 €
- la dotation aux amortissements 2022 : 3 880 €

☞ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre à hauteur de 15 641 €** contre 15 400 € en 2021, soit une hausse de **1,56%.**

Les **principales recettes :**

- les subventions d'investissement : 10 000 €
  participation versée par le budget principal
- les dotations, fonds divers et réserves : 3 800 €
  dotation aux amortissements

A cela s'ajoute l'excédent d'investissement 2021 (chapitre 001) : 1 761 €

Les **principales dépenses :**

- les immobilisations corporelles : 13 867 €
- les amortissements de subventions : 1 774 €

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M57 – LOTISSEMENT LA SEYNIE

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **341 197,58 €** et la section d'investissement à **321 197,58 €,** soit un budget total de **662 395,16 €.**

Sur 12 lots créés, 8 ont été vendus, 3 actes de vente sont en cours et un seul reste à la vente.

La lisibilité du bilan de cette opération sera connue une fois toutes les ventes des lots enregistrées.